

N°2020-11/43B

Objet : PEPINIERE D'ENTREPRISES : EXONERATION DES LOYERS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.

L'an deux mille vingt, le 04 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9	Vote :	Pour :	7
En exercice :	9		Contre :	-
Présents :	7		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents : Nathalie PINEAU – Louis SALA.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT.

Date de convocation : 29 octobre 2020

Le Président expose à l'assemblée,

En raison de la crise sanitaire, les locataires de la pépinière d'entreprises n'ont pas occupé leur local pendant une longue période. Ce sont de jeunes entreprises qui ont également vu leur développement impacté et qu'il convient de soutenir.

Il est donc proposé de les exonérer du paiement de leur loyer pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2020.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'exonérer les locataires de la pépinière d'entreprises du paiement de leur loyer pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 août 2020 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201104-2020-11-43B-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020